

Numéro spécial

L'ACTU EN BREF

En complément de la parution semestrielle du Petit Callassien, retrouvez chaque mois cette brève chez vos commerçants.

VISITE DE MONSIEUR LE PRÉFET DU VAR

Mardi 19 mars, Philippe MAHE, Préfet du Var, et Myriam GARCIA, Sous-Préfète de l'arrondissement de Draguignan ont été reçus par Daniel MARIA, Maire de Callas et le Conseil Municipal. Cette rencontre a permis au Maire de leur présenter les projets de la commune notamment dans le cadre du programme « Villages d'Avenir ». Lors de la visite du village, Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète ont pu découvrir la rénovation du centre ancien effectuée avec l'aide de l'État.

A cette occasion, le Maire les a remerciés également du soutien apporté aux communes dans le cadre de la transition écologique dont a bénéficié Callas notamment pour la rénovation énergétique de la mairie, de l'école communale ou encore pour le passage de l'éclairage public en LED.



Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète en compagnie du Maire et des Élus callassiens.

FRANCE SERVICES



Philippe Mahé et Myriam Garcia ont souhaité se rendre dans la maison France Services. Hébergé au sein de l'agence postale de Callas, ce dispositif de l'État délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

Le Préfet a souligné l'importance d'un tel service dans les communes rurales pour l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives. Il a échangé avec les agents qui lui ont fait part de leur satisfaction à aider la population dans ses démarches.

Ce sont aujourd'hui, en effet, 150 usagers qui fréquentent chaque mois le site, un chiffre en constante évolution.

LABEL « VILLAGES D'AVENIR »

La visite s'est achevée sur le site destiné à recevoir les aménagements prévus dans le cadre de « Villages d'Avenir ».

Ce projet, qui a retenu l'attention de l'État et a permis à Callas de figurer parmi les 15 lauréats du Var en janvier dernier, vise à renforcer l'offre de services de la commune dans les domaines du sport, de la santé et des loisirs.

« Villages d'Avenir » est un dispositif mis en place par l'État qui a pour but d'accompagner les communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

